



PARTIE NARRATIVE DU PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE-RCA 2025-2027

INTRODUCTION

Le Comité National de Pilotage est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation établies par le Conseil d'administration de l'ITIE. Ce plan de travail doit :

- a) fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE en phase avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives.
- b) refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Comité National de Pilotage.

Le Plan de Travail 2021-2024 élaboré et adopté en Août 2021 a servi de support à la demande de levée de suspension de la RCA et à la mise en œuvre adaptée accordée par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Le 28 mars 2024, le CNP a approuvé un nouveau Plan de Travail relais couvrant la période d'Avril 2024 à Mars 2025 destiné à préparer la validation de la RCA tout en prenant en compte les recommandations des Rapports ITIE et le report des activités non exécutées du plan de travail 2021-2024.

Ce présent Plan de Travail est élaboré dans un contexte différent :

1. le résultat de la validation est connu et le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé que la République Centrafricaine entreprenne des actions correctives dans sa mise en œuvre des activités de l'ITIE pour une prochaine évaluation qui aura lieu en 2027 ;
2. une nouvelle Norme 2023 a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'ITIE en Juin 2023.

Ce processus se déroule également dans un contexte marqué par les enjeux liés aux mutations intervenues dans la mise en œuvre des Normes ITIE avec notamment les nouvelles dispositions qui portent sur quatre autres domaines thématiques à savoir :

- la lutte contre la corruption ;
- la transition énergétique ;
- les questions de genre, sociales et environnementales ;
- le recouvrement des recettes.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE seront évalués sur la base de la Norme ITIE 2023 à partir de 1^{er} Janvier 2025. C'est pourquoi, le CNP intègre ces thématiques dans son Plan de travail pour être en conformité avec les nouvelles règles.

Le processus de l'ITIE en RCA s'est attaqué à certains défis pertinents dans la bonne gouvernance et la transparence des industries extractives et forestières en mettant en exergue les contributions directes et indirectes limitées des secteurs minier, pétrolier et forestier à l'économie nationale. Toutefois, d'importantes opportunités s'offrent à la RCA en termes d'expansion de son processus ITIE afin de couvrir d'autres défis pertinents tels que le suivi des grandes mines exonérées d'impôts, en établissant un diagnostic des règles et des pratiques liées à la gestion des impacts environnementaux et sociaux des activités extractives ou en évaluant les manques à gagner au sujet des activités extractives informelles et illégales.

Ainsi, les principaux défis dans la gouvernance des secteurs extractif et forestier peuvent se résumer comme suit :

- la mise en œuvre des recommandations issues des Rapports ITIE ;
- la prise en compte des activités impliquant le processus de Kimberley dans le Plan de Travail de l'ITIE ;
- la divulgation systématique des données extractives et forestières ;
- un environnement propice pour la participation citoyenne à la gouvernance des secteurs extractif et forestier par les collectivités territoriales ;
- l'accessibilité et l'utilisation des données extractives et forestières ;
- la levée des deux obstacles juridiques majeurs à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA : les clauses de confidentialité qui empêchent la divulgation de tous les contrats et de licences, et l'absence de cadre juridique favorable à l'établissement d'un registre public de la propriété effective ;
- la lutte contre la corruption ;
- la transition énergétique ;
- la prise en compte des questions de genre, sociales et environnementales ;
- le recouvrement optimal des recettes dues à l'Etat.

Le présent plan de travail qui couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 Décembre 2027 et qui contribuera activement à la mise en œuvre des priorités nationales des secteurs extractif et forestier comporte deux parties à savoir : une partie narrative et un cadre logique assorti d'un budget.

I. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL

Le Secrétariat International de l'ITIE à travers la Note d'orientation n°2, propose l'approche suivante en cinq étapes pour l'élaboration d'un plan de travail :

1. identifier les priorités nationales des industries extractives ;
2. définir les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE ;
3. convenir des activités nécessaires pour atteindre les objectifs ;
4. adopter et publier le plan de travail ;
5. suivre et réviser la Plan de Travail.

1.1 INDENTIFICATION DES PRIORITES NATIONALES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET FORESTIERES

Cette étape nous autorise à procéder aux consultations de toutes les Parties Prenantes. Cette consultation a pour but de recueillir les attentes et les propositions de chaque partie prenante pour mettre en place des actions inclusives qui reflètent les priorités de l'ensemble des collèges du gouvernement, des entreprises, de la société civile siégeant au CNP, y compris ceux qui ne siègent pas au CNP au sens large, mais aussi les partenaires techniques et financiers, ainsi que toute autre partie concernée par les thématiques de la transparence et de la bonne gouvernance afin d'identifier les priorités nationales susceptibles de booster la bonne gouvernance et le développement durable de la RCA.

a) Consultation avec les membres du collège du gouvernement.

Au sein du groupe multipartite, les membres du collège du gouvernement sont majoritaires. La consultation du collège s'est faite avec les points focaux des différentes entités gouvernementales siégeant au CNP et celles qui ne siègent pas.

Il s'agit de :

- L'Inspection Générale des Finances ;
- La Direction Générale des Impôts et des Domaines ;
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- La Direction Générale de l'Environnement ;
- La Direction Générale des Mines ;
- La Direction Générale des Eaux et Forêts

Après plusieurs séances de travail enrichies par les contributions de chaque participant, les membres du collège des entités du gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE en RCA retient comme priorité nationale des secteurs extractif et forestier ainsi qu'il suit : « **améliorer la gouvernance des secteurs minier, pétrolier et forestier pour un développement durable en République Centrafricaine** ». (ANNEXE 1)

b) Consultation avec les membres du collège des entreprises.

Les membres du collège des entreprises sont minoritaires au sein du groupe multipartite. Au-delà de tous les membres siégeant au CNP, la consultation du collège s'est faite aussi avec les membres de l'Union des Coopératives Minières, le syndicat des collecteurs de diamant et or qui ne siègent pas au CNP.

Pour ce Collège, le Comité National de Pilotage devra « **œuvrer pour une amélioration continue de la gouvernance des secteurs extractif et forestier à travers des réformes juridiques pour mieux lutter contre la corruption et la fraude qui gangrènent ces secteurs en vue d'accroître la mobilisation des recettes de l'Etat** ». (ANNEXE 2)

c) Consultation avec les membres du collège de la société civile.

Les Organisations de la Société Civile jouent un rôle très important dans la mise en œuvre du processus ITIE. En RCA, leur représentativité au sein du GMP est à améliorer. La consultation du collège s'est faite d'abord avec ceux qui siègent au sein du CNP, et aussi avec ceux qui ne siègent pas.

Les principales priorités du collège de la société civile se résument ainsi : « **Promouvoir la transparence dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur extractif qu'il s'agisse de la transparence des contrats ou celle de la propriété effective, des revenus ou du commerce des matières premières des entreprises d'Etat, des bonus de signature ou des aspects sociaux et environnementaux** ». (ANNEXE 3)

d) Définition des priorités nationales

Le Plan National de Développement (PND) 2024-2028 qui est aujourd'hui le nouveau cadre stratégique pour un développement durable de la République Centrafricaine prend en compte la promotion de la bonne gouvernance comme une priorité nationale dans son axe n° 1 :

« **Renforcement de la sécurité et promotion de la gouvernance** : Ce premier axe met l'accent sur la reconstruction des forces de défense et de sécurité,

l'amélioration de l'accès à la justice et la mise en œuvre d'une politique de décentralisation. Son objectif est de garantir une sécurité renforcée pour tous les citoyens et de promouvoir les droits humains **ainsi que la bonne gouvernance** ».

Etant donné que l'apport des secteurs minier et forestier dans l'économie nationale est toujours faible, et dans le souci de relever les défis liés à la bonne gouvernance, à la transparence, à l'amélioration du climat des affaires et la stabilité économique et sociale dans ces secteurs, les priorités nationales ont été actualisées comme suit : **Amélioration de la gouvernance des secteurs minier, pétrolier et forestier par la transparence de la gestion et la mobilisation des recettes issues des secteurs extractif et forestier.**

1.2 DEFINITION DES OBJECTIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

Ce plan de travail qui couvre les trois prochaines années constitue la période de mise en œuvre des actions correctives de la validation et des recommandations des Rapports ITIE. Et sur la base des priorités identifiées, après plusieurs séances de travail et les contributions de chaque collège, le CNP a retenu l'objectif général de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA comme suit : ***«Mettre en œuvre efficacement l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestière ».***

Les objectifs spécifiques sont définis comme suit:

- assurer un environnement favorable pour que toutes les parties prenantes participent pleinement, activement et efficacement à tous les aspects du processus de l'ITIE pour une amélioration de la gouvernance des secteurs extractif et forestier en RCA ;
- renforcer la bonne gouvernance et la transparence par la divulgation régulière et systématique des informations de qualité liées aux secteurs extractif et forestier ;
- favoriser un environnement propice à l'accessibilité et l'utilisation des données des secteurs extractif et forestier par des débats publics ;
- assurer le suivi des recommandations et intégrer les nouvelles dispositions de la Norme 2023 ;
- assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

II. LES COMPOSANTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

Fort de ce qui précède, les membres du CNP de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA ont décidé d'améliorer le plan de travail ITIE-RCA 2025-2027 en structurant ces contributions dans un plan comprenant cinq composantes principales pour une

meilleure prise en compte des mesures correctives du Rapport de la Validation et les recommandations des différents Rapports, afin de propulser la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des secteurs extractif et forestier pour un développement durable en RCA.

Ces composantes sont :

- composante n° 1 : Engagement et renforcement des capacités des parties prenantes ;
- composante n° 2 : Transparence
- composante n° 3 : Résultat et impact
- composante n° 4 : Mise en œuvre des recommandations
- composante n° 5 : Appui opérationnel

2.1 LES ACTIVITES NECESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Les objectifs étant connus, le CNP propose réaliser plusieurs activités afin d’atteindre les objectifs convenus. Pour chaque activité, le plan indique d’abord le résultat attendu, les indicateurs de ces résultats et les moyens de vérification. Ensuite, il désigne le responsable d’exécution et de suivi et enfin, il indique le coût et la source de financement. Toutes les activités sont consignées dans un cadre logique budgétisé.

III. COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de chaque composante se présente comme suit :

COMPOSANTES	COÛT & SOURCES DE FINANCEMENT			
	BUDGET DE L’ETAT	BAD	BANQUE MONDIALE	TOTAUX
Composante n° 1	123 000 000	66 000 000	174 000 000	363 000 000
Composante n° 2	28 000 000	45 000 000	85 000 000	158 000 000
Composante n° 3	90 000 000	55 000 000	42 000 000	187 000 000
Composante n° 4	14 000 000	5 000 000		19 000 000
Composante n° 5	79 000 000	5 000 000	38 000 000	122 000 000
TOTAUX	334 000 000	176 000 000	339 000 000	849 000 000

Certaines activités du plan de travail seront financées par la dotation budgétaire annuelle de l'État. Des subventions d'autres bailleurs seraient un appui majeur pour l'exécution des activités inscrites dans ce document. Le Comité national devra continuer d'œuvrer pour la mobilisation des ressources additionnelles pour une mise en œuvre effective de son plan stratégique.

I.V Tableau des indicateurs de résultats et d'impact

RESULTATS & IMPACT	La transparence et la redevabilité dans la gouvernance des secteurs extractif et forestier sont assurées pour le bien être de la population et pour un développement durable de la RCA				
OBJECTIF GENERAL	Mettre efficacement en œuvre l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestières				
OBJECTIFS	Assurer un environnement favorable pour que toutes les parties prenantes participent pleinement, activement et efficacement à tous les aspects du processus de l'ITIE pour une amélioration de la gouvernance des secteurs extractif et forestier	Renforcer la bonne gouvernance et la transparence par la divulgation régulière et systématique des informations de qualité liées aux secteurs extractif et forestier	Favoriser un environnement propice à l'accessibilité et l'utilisation des données des secteurs extractif et forestiers par des débats publics ;	Assurer le suivi des recommandations et intégrer les nouvelles dispositions de la Norme 2023	Assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et du Comité National de Pilotage
PRODUITS	Le cadre juridique institutionnel est amélioré pour favoriser la mise en œuvre du processus ITIE. Le renforcement des capacités des membres du CNP et du ST est assuré.	Un accès facile et effectif aux informations liées aux secteurs extractif et forestier. Les données sont fiables et actualisées	Les impacts de la mise en œuvre sont documentés. Le grand public est sensibilisé. Des reformes sont initiées.	Des initiatives sont prises pour suivre et mettre en œuvre les recommandations. Prise en compte de nouvelles thématiques de la Norme ITIE 2023	
ACTIVITES	Toutes les activités du Plan de Travail				

IV. ANALYSE DES RISQUES

N°	Hypothèses de Risques	Mesures pour la réduction des risques	Evaluation des risques
1	Les réunions irrégulières des Collèges des parties prenantes occasionnent un suivi inefficace de la mise en œuvre de l'ITIE	Garantir le fonctionnement régulier des réunions techniques des collèges et du Secrétariat Technique Fixer les périodes des réunions	Moyen
2	Le Gouvernement ne libère pas à temps et à sa hauteur, la dotation financière prévue pour la mise en œuvre du Plan de travail	Veiller à ce que le Gouvernement continue à réaffirmer son engagement vis-à-vis des instances nationale et internationale de l'ITIE et à mettre les moyens suffisants pour sa politique de transparence et de bonne Gouvernance	Faible
3	La fragilité du soutien des Partenaires Techniques et Financiers.	Faire un plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers de la RCA pour regagner leur confiance et mobiliser les ressources financières à la mise en œuvre de l'ITIE.	Fort

ANNEXE 1

CONTRIBUTION DU COLLEGE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA PRIORITE NATIONALE

L'élaboration des plans de travail de l'ITIE exige une consultation de toutes les parties prenantes afin d'avoir leurs avis sur les priorités nationales liées à la gouvernance du secteur extractif. C'est ainsi que les Représentants des entités membres et non membres du collège du gouvernement faisant partie du CNP de l'ITIE-RCA se sont réunis ce jour 14 Mai 2025, dans la salle de conférence de l'hôtel des Impôts à Bangui, pour examiner cette question. Pour étayer cet examen, les membres se sont convenus de se référer au Plan de Développement National (PND) de la RCA. Ce nouveau cadre stratégique ambitieux pour les cinq (5) prochaines années définit les priorités de développement du pays et a été élaboré à l'issue d'un processus de consultations exhaustif impliquant le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que la société civile.

La question de la bonne gouvernance occupe une place de choix dans le PDN, notamment en son **axe 1**, relatif au « **Renforcement de la sécurité et promotion de la gouvernance** ».

En effet, dans le souci de relever les défis liés à la bonne gouvernance, à la transparence, à l'amélioration du climat des affaires et la stabilité économique et sociale, la gestion des sous-secteur minier, pétrolier et forestier a été élevée au rang de priorité nationale.

SECTEURS MINIER ET PETROLIER

Dans le cadre du PND-RCA, le Gouvernement s'engage de faire du secteur minier et pétrolier un facteur d'accélération de la croissance et de développement économique et social de la RCA. Pour ce faire, les objectifs stratégiques ci-après sont retenus : (i) améliorer de la gouvernance du secteur minier et pétrolier ; (ii) soutenir la recherche et (iii) développer l'Industrie minière.

Pour l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et pétrolier, il a été retenu des actions prioritaires qui corroborent avec les exigences de la Norme ITIE :

Actions prioritaires	Priorité
Examen et mise à jour la législation minière et pétrolière pour garantir la conformité aux normes internationales de transparence, de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que pour combler les lacunes existantes dans la réglementation ;	
Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux chargés de la supervision et de la régulation du secteur minier et pétrolier, notamment en matière d'inspection minière et d'inspection sur la radioprotection ;	
Renforcement du dispositif de publication de tous les contrats miniers et pétroliers, ainsi que des paiements effectués par les entreprises extractives au Gouvernement, afin de garantir une H 136 transparence totale dans les transactions et de prévenir la corruption	
Mise en place des mesures anti-corruption efficaces, telles que des audits indépendants, des enquêtes sur les pratiques douteuses et des sanctions sévères contre la corruption dans le secteur minier et pétrolier	
Renforcement des mécanismes de formalisation des artisans exploitants miniers et des carrières	
Développement des mécanismes efficaces de lutte contre la fraude et la contrebande transfrontalière de la production aurifère et diamantifère	

Elaboration et mise à jour de la politique minière et pétrolière	
Sensibilisation des entreprises extractives aux pratiques de RSE en investissant dans des projets de développement communautaire, en favorisant l'emploi local et en respectant les droits humains et environnementaux	

SOUS-SECTEUR FORESTIER

L'alignement des actions stratégiques du PND avec la politique forestière 2019-2035 de la République Centrafricaine incarne une vision cohérente visant à renforcer la gestion durable des ressources forestières, essentielle tant pour la conservation de l'environnement que pour le développement socio-économique du pays.

Pour passer à une gestion durable de l'écosystème forestier, les objectifs stratégiques ci-après sont fixés : (i) renforcer le cadre de gouvernance du sous-secteur forestier ; (ii) développer le tissu industriel forestier et les chaînes de valeur des filières bois ; (iii) structurer la filière chasse pour promouvoir une exploitation durable des ressources fauniques, et (iii) mobiliser les potentiels de financements du sous-secteur ; iv) Développement de la filière pêche et aquaculture.

Deux actions prioritaires pour le renforcement du cadre de gouvernance du sous-secteur forestier corroborent avec les exigences de la Norme ITIE :

- Mise en place des mécanismes de transparence et de reddition de comptes dans la gestion forestière en rendant publiques les informations sur les concessions forestières, les permis d'exploitation et les recettes forestières.
- Promotion de la participation active des parties prenantes (communautés locales, peuples autochtones, OSC et secteur privé) dans la prise de décision et la gestion des ressources forestières.

Après des débats contradictoires, le collège du gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE en RCA retient comme priorité nationale des secteurs extractif et forestier ainsi qu'il suit: **améliorer la gouvernance des secteurs minier, pétrolier et forestier pour un développement durable en République Centrafricaine.**

ANNEXE 2

CONTRIBUTION DU COLLEGE DES ENTREPRISES SUR LA PRIORITE NATIONALE EN MATIERE DES RESSOURCES NATURELLES

Le collège des entreprises s'est inspiré des documents politiques et stratégiques relatifs au secteur extractif et forestier, et a pris en compte les éventuels efforts de réforme en cours qui visent à améliorer la gouvernance du secteur extractif et forestier du pays aux fins d'élaborer les priorités nationales du secteur extractif et forestier.

Ainsi, le collège des entreprises dans la mise en œuvre de l'ITIE en RCA a retenu comme priorité nationale des secteurs extractif et forestier ce qui suit : « **Réviser le cadre juridique et renforcer la bonne gouvernance en vue d'accroître la redevabilité dans les secteurs extractif et forestier** ».

ANNEXE 3

CONTRIBUTION DU COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE A LA FORMULATION DES PRIORITES NATIONALES EN MATIERE DES RESSOURCES MINIERES ET FORESTIERS

A. Les problèmes des secteurs extractifs et forestier

- Des pratiques frauduleuses qui continuent de gangrener toute stratigraphie du secteur extractif
- Insuffisance des publications des données une corruption généralisée favorisée par insuffisances des contrôles.

B. Solutions

L'Etat doit reconnaître la nécessité de lutter contre les impacts négatifs de la corruption, de l'évasion fiscale et du blanchiment d'argent associés à l'opacité de la propriété des entreprises et s'y mettre.

C. Priorités du Gouvernement

Promouvoir la gestion ouverte et responsable en vue faire de la transparence une partie intégrante et systématique de la gestion du secteur extractif.

- Accélérer la lutte contre l'opacité de la priorité des entreprises
- Garantir la gestion des ressources naturelles dans l'intérêt de tous les citoyens, tout en tenant compte des questions genre, sociales et environnementales.

D. Priorités Nationales

Promouvoir la transparence dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur extractif qu'il s'agisse de la transparence des contrats ou celle de la propriété effective, des revenus ou du commerce des matières première des entreprises d'Etat, des bonus de signature ou des aspects sociaux et environnementaux.

E. Objectif Général

Attirer des investisseurs responsables et soucieux du bien-être des citoyens.

F. Résultats attendus

- Evolution positive de la transparence dans les industries extractives et forestières
- Utilisation des ressources aux fins des développement durable
- Reduction sensible de la corruption.

G. Indicateurs

Aperçu de la contribution des secteurs extractifs et forestières à l'économie nationale et à la qualité de vie de la population